

COMPTE RENDU DE LA REUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL
Du 1^{er} Décembre 2022

Le conseil municipal s'est réuni le **jeudi 1^{er} décembre 2022** à 19 heures sous la présidence de Xavier GUIBERT, le Maire.

Date de la **convocation** du Conseil Municipal : 23 novembre 2022

PRESENTS : GUIBERT Xavier, PRELADE-ADNET Isabelle, JULIEN Christophe, BAMBAGINI Martine, MAURY André, GENTY Guillaume, BAQUET Isabelle, MILVILLE Gérard, DEBROCHE Christine, FREULON Alexandra, FRANCOIS Vincent, ADNET Philippe, FRANCOIS Henri, BARBOZA Marjorie, MARTIN Francis, SANTORO Bruno, LALLEMENT Vincent

ABSENTS EXCUSES : DAUGE Christine (pouvoir à Christophe JULIEN), VEILLAT Agnès (pouvoir à Isabelle PRELADE-ADNET)

Alexandra FREULON a été élue secrétaire de séance.

1 – Marché de prestations de service pour l'exploitation des installations d'assainissement collectif

Monsieur Le Maire rappelle la consultation selon une procédure adaptée ouverte qui a été organisée pour conclure un accord cadre à bons de commande de prestations de service pour l'exploitation des installations d'assainissement collectif.

Il explique que suite à l'avis d'appel public à la Concurrence publié dans le journal le Populaire du Centre, 2 offres ont été remises par :

- ✓ AGUR
- ✓ SAUR

Les offres de ces 2 entreprises ont été analysées par le service d'assistance à maîtrise d'ouvrage désigné par la Commune.

Monsieur le Maire présente le rapport d'analyse des offres, et les notes attribuées à chaque entreprise conformément aux critères de jugement des offres énoncés dans le règlement de la consultation.

Au vu de cet exposé et du rapport d'analyse des offres, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- ✓ Décide d'attribuer l'accord cadre à bons de commande de prestations de service pour l'exploitation des installations d'assainissement collectif à l'entreprise AGUR dont l'offre a été jugée mieux disante.
- ✓ Autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à la passation et exécution de ce marché.

2 – Accord cadre à bons de commande de travaux sur les installations d'assainissement collectif existantes

Monsieur Le Maire rappelle la consultation selon une procédure adaptée ouverte qui a été organisée pour conclure un accord cadre à bons de commande de travaux sur les installations d'assainissement collectif existantes.

Il explique que suite à l'avis d'appel public à la Concurrence publié dans le journal le Populaire du Centre, 1 offre a été remises par :

✓ AGUR

L'offre de cette entreprise a été analysée par le service d'assistance à maîtrise d'ouvrage désigné par la Commune.

Monsieur le Maire présente le rapport d'analyse des offres, et la note attribuée à l'offre remise par l'entreprise AGUR conformément aux critères de jugement des offres énoncés dans le règlement de la consultation.

Au vu de cet exposé et du rapport d'analyse des offres, le Conseil Municipal :

- ✓ Décide d'attribuer l'accord cadre à bons de commande de travaux sur les installations d'assainissement collectif existantes à l'entreprise AGUR.
- ✓ Autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à la passation et exécution de ce marché.

Séance levée à 20h30.

Le Maire,
Xavier GUIBERT